



INFORMATIONS PRATIQUES ACCUEIL DE LOISIRS PLANÈTE RECRE

U:\Accueil1\Originaux\2020\Informations pratiques ADL 2020-2021.doc

Horaires d'écoles

Ecoles	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
	Matin	Après-Midi
Oliviers	8h00-11h15	13h15-16h00
Tilleuls	8h05-11h20	13h20-16h05
Erables	8h20-11h35	13h35-16h20
Paul Fuchs - Marronniers	8h30-11h45	13h45-16h30
Lauriers	8h40-11h55	13h55-16h40

Les tarifs à compter du 01/09/2020

Une majoration de 10 % est à appliquer sur les tarifs ci-dessous (sauf durant les vacances scolaires) pour les familles ne résidant pas sur la Commune.

Nombre d'enfant(s) à charge	Revenus mensuels * – Tarifs applicables au 01/01/2020				
	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500€
1 enfant	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500€
2 enfants	- de 900 €	de 900 € à 1899 €	de 1900 € à 2899 €	de 2900 € à 3900 €	+ de 3900€
3 enfants et +	- de 1800 €	de 1800 € à 2799 €	de 2800 € à 3799 €	de 3800 € à 4800€	+ de 4800 €
TEMPS SCOLAIRE du lundi au vendredi ⁽²⁾ les lundis, mardis, jeudis et vendredis					
Accueil avant la classe à partir de 7h30	1,03 €	1,26 €	1,48 €	1,71 €	1,93 €
Accueil pendant l'interclasse avec repas	7,25 €	7,70 €	8,14 €	8,59 €	9,04 €
Accueil après la classe jusqu'à 18h30 ⁽¹⁾	3,47 €	3,92 €	4,37 €	4,82 €	5,27€
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					
Journée de 7h30 à 18h30 ^(1*)	16,16 €	18,22 €	20,28 €	22,35 €	24,41 €
Demi-journée sans repas de 7h30 à 12h ou de 14h à 18h30 ^(1*)	7,98 €	9,00 €	10,03 €	11,05 €	12,08 €
Demi-journée avec repas de 7h30 à 14h ou de 12h00 à 18h30 ^(1*)	12,15 €	13,18 €	14,20 €	15,23 €	16,26 €
PENALITES DE RETARD - Après un 1er avertissement, si la famille arrive en retard après 18h30 ou 18h le vendredi					
Par 1/4h entamé et par enfant	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €

(1) 18h le vendredi

Calendrier des inscriptions au mode « occasionnel »

Mois concernés	Périodes d'inscription	Mois concernés	Périodes d'inscription
Septembre 2020	du 2 au 5 juin 2020	Février 2021	du 11 au 15 janvier 2021
Octobre 2020	du 7 au 11 septembre 2020	Mars 2021	du 1 au 5 février 2021
Novembre 2020	du 5 au 9 octobre 2020	Avril 2021	du 1 au 5 mars 2021
Décembre 2020	du 2 au 6 novembre 2020	Mai 2021	du 6 au 9 avril 2021
Janvier 2021	du 30 novembre au 4 décembre 2020	Juin / Juillet 2021	du 3 au 7 mai 2021

Le tableau récapitulatif du système des pénalités

Taux de pénalités	Conditions d'application des pénalités
100 %	La famille n'excuse pas l'absence de son enfant (absence non justifiée), ou tardivement : une fois que le créneau réservé a démarré. Pour l'accueil pendant l'interclasse avec repas ou la pause méridienne avec repas ou l'après-midi avec repas, si la famille prévient de l'absence après 8h (après la confirmation de la commande des repas).
50 %	La famille excuse l'absence de son enfant dans les 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés) . Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
30 %	La famille annule à plus de 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés) . Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
Aucune pénalité	Maladie de l'enfant supérieur à 3 jours consécutifs : la famille dépose un certificat médical justifiant l'absence dans un délai de 2 jours ouvrables (le délai de carence qui comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires suivant, est dû par la famille). En cas d'hospitalisation de l'enfant, il n'y a pas de délais de carence. Cas particuliers pour les enfants des écoles de Horbourg-Wihr: <ul style="list-style-type: none"> - en cas de participation à l'APC, la famille nous informe 8 jours au préalable - en cas de sortie scolaire, la famille nous informe 15 jours au préalable - en cas de classe verte, la famille nous informe 1 mois au préalable